



eip-agri  
AGRICULTURE & INNOVATION



# **Sous-groupe permanent LEADER et développement local mené par les acteurs locaux**

**4<sup>e</sup> réunion  
21 février 2017**

## Sommaire

<b>Session de la matinée</b> .....	3
Introduction.....	3
État des lieux .....	3
Amélioration de la mise en œuvre de LEADER/CLLD (1).....	4
Améliorer la mise en œuvre de LEADER/CLLD (2).....	7
Améliorer la mise en œuvre de LEADER/CLLD (3).....	8
<b>Session de travail de l'après-midi</b> .....	9
Améliorer la mise en œuvre de LEADER/CLLD (4).....	9
Lier LEADER/CLLD au travail thématique des réseaux ruraux.....	10
Corps européen de solidarité .....	12
Conclusions et étapes suivantes.....	12

## Session de la matinée

Introduction	
<p>9 h 30 – 9 h 40</p> <p><i>Présentations :</i></p> <p><a href="#">Ordre du jour</a></p>	<p><i>Remarque : Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien hypertexte</i></p> <p>M. Mario Milouchev (Directeur, DG AGRI) ouvre la 4<sup>e</sup> réunion du sous-groupe LEADER en se présentant lui-même ainsi que son unité E2, dorénavant responsable du Point de contact du REDR. Une présentation sur le Corps européen de solidarité est ajoutée à l'ordre du jour.</p> <p>Il fait remarquer qu'en cette 4<sup>e</sup> année de mise en œuvre des PDR, l'on compte presque 2 000 GAL – dont 200 soutenus par une approche multi-fonds –, que la coopération a démarré et qu'un projet de CTN est déjà tout à fait opérationnel. La priorité consiste maintenant à aider les GAL à développer leurs domaines d'activités et à atteindre leurs objectifs. La sélection des GAL accuse du retard dans certains EM ou régions, et il est urgent d'agir pour achever la procédure de sélection.</p> <p>M. Milouchev souligne d'importants faits récents en rapport avec LEADER : la Déclaration de Cork, la conférence du CLLD tenue en Suède, la Déclaration de Tartu de l'ELARD et le travail réalisé en matière de modernisation et de simplification de la PAC. Il insiste en particulier sur la nécessité de se concentrer sur la mise en œuvre actuelle, sur l'innovation dans les zones rurales et sur l'importance du rôle du sous-groupe LEADER. Il appelle les participants à ne pas limiter leur implication à la présente réunion annuelle, mais à participer activement aux activités LEADER du REDR pendant toute l'année, y compris au Groupe de travail mené par les praticiens de la coopération (GTP).</p> <p>Paul Soto (chef d'équipe du PC du REDR) présente l'ordre du jour.</p>
État des lieux	
<p>9 h 40 – 10 h 15</p> <p><i>Présentations :</i></p> <p><a href="#">État des lieux de la mise en œuvre du CLLD</a></p> <p>Christine Falter, DG AGRI</p> <p><a href="#">Paysage LEADER</a></p> <p>John Grieve, PC REDR</p>	<p>Christine Falter (DG AGRI F1) présente l'état des lieux de la mise en œuvre du CLLD, après quoi John Grieve (PC REDR) livre un point de vue sur le « paysage LEADER ».</p> <p>Ces présentations sont suivies d'une session de questions et réponses.</p> <p>Un représentant de la République slovaque demande s'il y a d'autres États membres de l'UE où les GAL n'ont pas encore été sélectionnés.</p> <p>La Commission répond que les GAL n'ont pas encore été sélectionnés au titre de 13 PDR de l'UE et qu'elle mène un dialogue avec les autorités de ces EM en vue d'accélérer ce processus. Le règlement fixe deux échéances – la première période de sélection des GAL devant s'achever dans les deux années suivant l'approbation de l'accord de partenariat, sur la base de la date de signature la plus tardive, la date extrême serait en juin ou juillet de cette année. La seconde période de sélection doit s'achever pour fin 2017.</p> <p>Un GAL polonais suggère que les GAL déjà sélectionnés pourraient être indiqués sur une carte – même si des changements sont encore possibles – afin de permettre aux GAL de voir ce qui se passe sur le terrain. Cela pourrait aussi être utile pour planifier les projets de coopération transnationale.</p>

La question est posée de savoir qui est chargé de collecter les données relatives aux GAL urbains. Il est confirmé qu'il incombe à chaque DG de recueillir ses propres données, que la collecte des données des GAL se poursuit et que ces données sont présentées dans la base de données des GAL du REDR (référence est faite à une présentation de l'après-midi). La base de données des GAL repose sur une spécification commune applicable à tous les Fonds FESI, ce qui permet de partager les informations communes.

Un représentant de PREPARE demande comment le sous-groupe LEADER participera aux discussions sur la simplification des règles de LEADER dans le cadre du projet de règlement OMNIBUS. Une proposition est formulée concernant un séminaire du REDR sur ce thème. La Commission explique que le règlement OMNIBUS a été discuté avec le Conseil et le Parlement européens. Elle fait remarquer que ce règlement comprend à la fois le règlement portant les dispositions communes et le règlement FEADER, entre autres.

### Amélioration de la mise en œuvre de LEADER/CLLD (1)

10 h 15 – 11 h 00

*Présentations*

[Cork 2 et LEADER  
CLLD](#)

Paul Soto, PC REDR

Les orateurs font état des principaux résultats et du feedback après les récents événements relatifs à LEADER/CLLD, tels que la Conférence Cork 2.0, le séminaire conjoint des DG sur le CLLD en décembre 2016 et la Déclaration de Tartu de l'ELARD.

**Cork 2 :** Paul Soto souligne que LEADER peut jouer un rôle dans l'ensemble des 10 points de la déclaration, que ce soit pour aider à construire une identité rurale, élaborer des stratégies intégrées ou faciliter les réseaux de production locaux et les chaînes de valeur locales. LEADER peut aussi favoriser le programme environnemental et renforcer l'innovation sociale.

L'approche LEADER est examinée dans l'un des ateliers centrés sur la viabilité et la vitalité des zones rurales.

Les moteurs, obstacles et solutions sont analysés :

- Moteurs : l'élément central est qu'après 25 ans, LEADER a constitué un « capital » de liens avec les entreprises, la société civile et d'autres organisations, et un certain potentiel peut encore en être exploité.
- Obstacles : manque de confiance, autonomie, ressources insuffisantes pour soutenir l'animation.
- Solutions possibles : renforcer l'intégration entre différentes initiatives, renforcer l'intégration rurale et le développement des capacités.

Plusieurs participants de Cork 2.0 sont invités à nous faire part de leurs réflexions et expérience :

*Goran Soster (RRN slovène)*

- La mise en œuvre de LEADER offre encore la possibilité de libérer le potentiel des zones rurales, en particulier grâce à l'approche ascendante et dans les zones très faiblement peuplées.
- La Déclaration de Cork, hormis son point 8, ne souligne pas suffisamment l'importance de l'approche ascendante.

<p><a href="#">Atteindre des résultats grâce au CLLD</a></p> <p>John Grieve, PC REDR</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cork 2 a renforcé la nécessité de la coopération et du renforcement de la confiance pour faire progresser les initiatives ascendantes.</li> </ul> <p><i>Luis Chaves (réseau Minha Terra, Portugal)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le « rural proofing », concept clé de la Déclaration de Cork, est essentiel pour améliorer l'efficacité des fonds de l'UE.</li> <li>• Il importe de regagner la confiance des parties prenantes à l'égard de l'UE.</li> <li>• La simplification n'est possible que par la mise en place d'un système plus cohérent dans les politiques et les priorités de l'UE.</li> <li>• La consultation de l'UE sur la PAC n'est pas suffisante pour façonner le programme de l'UE selon une perspective démocratique et ascendante (elle est perçue par certains comme reflétant l'influence de puissants groupes d'intérêts). Des exemples comme la Déclaration de Tartu correspondent davantage à une approche citoyenne/ascendante.</li> <li>• Le développement territorial doit être une priorité clé pour la prochaine génération de politiques de développement rural de l'UE.</li> </ul> <p><i>Gerard Peltre (RED)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Déclaration de Cork a été présentée comme une expression des points de vue des participants, mais on attend encore le feedback de la Commission, qui devrait donner un signe clair d'appui à la déclaration.</li> <li>• Le « rural proofing » au sens de Cork 2.0 est une opportunité, et l'« Agenda rural » peut constituer un point de départ vers des politiques plus adaptées au contexte rural qui ont été mises à l'épreuve de la sorte.</li> </ul> <p><b>Séminaire conjoint des DG sur le CLLD :</b> John Grieve (PC REDR) présente les résultats de ce séminaire organisé à Båstad (Suède) en décembre 2016. Cet événement a examiné comment permettre à la méthode CLLD d'atteindre des résultats en surmontant les difficultés et en partageant les solutions possibles entre les 130 participants des GAL, des AG, des DG et d'autres parties prenantes provenant des quatre fonds.</p> <p>Les principaux résultats du séminaire qui ont été soulignés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce qui rend le CLLD différent : l'approche ascendante, l'approche territoriale, les politiques à la base de l'échelle sociale et la mise en œuvre.</li> <li>• Il faut abandonner les résultats basés sur la hiérarchie pour évoluer vers une approche davantage fondée sur la coopération.</li> <li>• Un plan de communication efficace est fondamental pour faire fonctionner la méthode.</li> <li>• Il est nécessaire de renforcer l'approche ascendante : la gouvernance locale devrait être le facteur clé.</li> <li>• Permettre à l'innovation de se développer en acceptant l'échec admis, permettre l'exploration.</li> <li>• Harmoniser le système de mise en œuvre et adopter des mesures simples pour le rendre plus fluide et plus flexible.</li> </ul>
--	---

<p><a href="#">Déclaration LEADER / CLLD pour l'après 2020</a></p> <p>Kristiina Tammets, ELARD</p>	<p>Les membres du sous-groupe LEADER/CLLD qui ont aussi participé au séminaire sont invités à faire part de leurs points de vue :</p> <p><i>Jan Florian, réseau tchèque des GAL</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le séminaire a renforcé la nécessité cruciale d'une simplification (dans la mise en œuvre du CLLD), en particulier pour les GAL.</li> <li>• La coopération est nécessaire pour faire en sorte que la mise en œuvre de LEADER soit aussi simple que possible.</li> <li>• Soutenir la mise en œuvre des projets « à risque » pour promouvoir l'innovation.</li> <li>• Les GAL et leurs responsables devraient travailler à l'élaboration de solutions locales.</li> </ul> <p><i>Ana Pires da Silva, RRN du Portugal</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est essentiel que les représentants des AG de différents fonds, des OP et des GAL s'assoient aux mêmes tables afin de convenir d'une vision commune de la méthode et de mettre en place une coordination plus efficace en vue d'atteindre une approche réellement intégrée.</li> <li>• La législation nationale devrait accorder plus de flexibilité au processus de prise de décision au niveau local dans le but d'autonomiser les communautés.</li> <li>• Il conviendrait d'appliquer une méthode d'évaluation commune pour évaluer la valeur ajoutée de la méthode LEADER/CLLD. À cet égard, le RRN du Portugal organise pour les GAL un renforcement des capacités concernant la méthodologie d'évaluation en 2017-2018.</li> </ul> <p><i>Dave Raftis, GAL de Westmeath (Irlande)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déception d'avoir entendu des EM à Båstad expliquer à quel point les rapports restent complexes entre les GAL et les AG. Il serait crucial de réduire cette complexité aux niveaux de la procédure de demande et de la mise en œuvre.</li> </ul> <p><b>Déclaration de Tartu :</b> Kristina Tammets (ELARD) présente les points clés de la Déclaration de Tartu, qui a été rédigée lors d'une conférence en octobre 2016 sur la base des contributions de quelque 140 délégués de 25 EM.</p> <p>L'un des principaux points soulevés est le problème de confiance : il est urgent de retrouver et/ou d'instaurer la confiance entre les acteurs des GAL. Il faut rendre LEADER « plus simple » et en faire une méthodologie pour des relations de personne à personne. Les GAL devraient avoir une flexibilité suffisante pour concevoir leurs « propres » mesures, et idéalement, les flux de financement CLLD devraient être coordonnés par une seule autorité de gestion dans l'État membre.</p> <p>Lors de la session de questions et réponses qui suit, l'on suggère que le REDR et le sous-groupe LEADER / CLLD pourraient endosser un rôle de création, de facilitation et de suivi du développement d'une « feuille de route LEADER » pluriannuelle, qui énoncerait les jalons à atteindre et les priorités à respecter dans la mise en œuvre de LEADER / CLLD. Chaque année, les réseaux ruraux se penchent sur différents thèmes importants ayant trait à LEADER / CLLD ; il</p>
--	---

	<p>serait bénéfique de partager une perspective commune à plus long terme qui s'ajouterait à l'examen de ces thèmes. Le RRN finlandais a déjà mis en place une initiative LEADER 2030.</p> <p>La DG AGRI fait remarquer que la priorité des RR devrait se focaliser sur « ici et maintenant » de la mise en œuvre dans le cadre de l'actuelle période de programmation 2014-2020, qui pourrait aussi alimenter les débats relatifs à l'avenir.</p>
<p>Améliorer la mise en œuvre de LEADER/CLLD (2)</p>	
<p>11 h 30 – 12 h 15 Groupes de travail</p>	<p>Cette session voit les participants travailler en petits groupes qui discutent des moyens pour mettre en pratique les recommandations d'amélioration de la mise en œuvre tirées de ces événements. Il est également demandé à ces groupes de réfléchir sur la manière de renforcer le rôle du sous-groupe LEADER à cet égard. Voici le résumé des principaux points abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La simplification est un thème clé, mais il est important de ne pas se contenter d'en parler. Il faut la mettre en pratique, par exemple en instaurant des sommes forfaitaires, des coûts simplifiés ou des projets-cadres.</li> <li>• À l'échelon local, il faudrait renforcer l'auto-sensibilisation et la compréhension concernant ce qui se passe et ce que l'on réalise.</li> <li>• Il est impératif d'instaurer la confiance et la compréhension entre toutes les parties prenantes, y compris au niveau local. Il faut aussi associer de multiples parties prenantes de la mise en œuvre (AG, OP, GAL et auditeurs) aux discussions relatives à LEADER afin qu'elles puissent toutes apprendre les unes des autres.</li> <li>• Assurer une coordination entre les EM et les régions afin d'élaborer des solutions tenant compte des contraintes des règlements, p. ex. lorsque le règlement « Omnibus » aura été publié.</li> <li>• Prendre des mesures pour renforcer les échanges et la communication à tous les niveaux et créer un plan de communication pour le CLLD.</li> <li>• La Commission devrait établir des règles obligatoires plus claires, prêtant moins à interprétation, éventuellement un ensemble de critères minimaux définis plus clairement pour le CLLD dans tous les fonds.</li> <li>• Certains participants tiennent à préserver les vrais principes de LEADER ; d'autres veulent un nouveau modèle de mise en œuvre de LEADER pour la prochaine période.</li> <li>• Les GAL et les autorités de mise en œuvre devraient utiliser tous les outils à la disposition de LEADER, comme l'animation, le travail en réseau, la formation, l'approche pluri-fonds et les options de coûts simplifiés, surtout pour permettre davantage de flexibilité et de « prise de risques ».</li> <li>• Des discussions parallèles devraient dorénavant avoir lieu concernant l'avenir de LEADER et les initiatives à prendre dès à présent.</li> </ul>

### Améliorer la mise en œuvre de LEADER/CLLD (3)

12 h 15 – 13 h 00

*Présentation :*

[GTP de la coopération LEADER](#)

Peter Toth, PC REDR

Une présentation consacrée au processus et aux produits du Groupe de travail mené par les praticiens (GTP) de la coopération LEADER est donnée par Peter Toth, du PC du REDR, aidé par des membres de ce groupe, Kristine Hindriks, de l'autorité de gestion estonienne, Stefan Niedermoser, du groupe d'action locale autrichien, et Juha-Matti Markkola, du réseau rural national finlandais.

Des débats sont menés entre de petits groupes de participants – comprenant chacun un membre du GTP Coopération – pour répondre aux questions suivantes :

1. Quel serait le thème le plus pertinent pour la prochaine phase de travail de ce GTP ?
2. Quels types de thèmes conviennent le mieux à cette approche de groupe de travail mené par les praticiens ?

Voici le résumé des débats :

#### **1. Suggestions pour la prochaine phase de travail du GTP relatif à la coopération LEADER**

- Une fiche résumée des conclusions du GTP devrait être distribuée à tous les EM dans un format accessible.
- Étudier les meilleures options de diffusion et essayer de promouvoir plus largement le concept de coopération, p. ex. par des vidéos de promotion, un prospectus pratique sur la coopération ou le partage d'exemples pratiques.
- Envisager l'adoption de règles harmonisées (mêmes règles pour tous les pays et fonds) pour la CTN au niveau de l'UE, encourager l'implication des AG dans l'examen des questions pratiques de mise en œuvre.
- Contribuer à l'élaboration de lignes directrices et de formulaires de demande (modèles) communs pour la CTN.
- Lignes directrices à l'usage des GAL pour la procédure de sélection des projets de CTN.
- Comparaison des approches pour déterminer si les projets doivent être sélectionnés par les GAL ou les AG.
- Finaliser les volets actuels en veillant à ce que les recommandations soient pratiques et explicites.
- Préparer des lignes directrices ambitieuses pour la CTN de l'après 2020, avec la participation de tous les acteurs de LEADER.

#### **2. Thèmes les plus adaptés à la méthode du GTP**

- Coûts éligibles pour les projets.
- Comment animer LEADER.
- Comment promouvoir efficacement l'innovation à travers le CLLD.
- Sélection de projets au niveau des GAL.
- Comment LEADER peut s'associer avec les parties prenantes au système de mise en œuvre.
- Formation et mentorat du personnel des GAL, échanges entre pairs.

- Utilisation des options de coûts simplifiés et d'autres formes de simplification.
- L'avenir : les GAL comme plaque tournante ou plateforme.
- Développement et mise en œuvre de la gestion de la qualité dans les GAL.

## Session de travail de l'après-midi

Améliorer la mise en œuvre de LEADER/CLLD (4)	
<p>14 h 30 – 15 h 00</p> <p><i>Présentation :</i></p> <p><a href="#">Lignes directrices pour évaluer LEADER/CLLD +</a></p> <p>Hannes Wimmer, REDR - Helpdesk Évaluation</p>	<p>Hannes Wimmer (REDR - Helpdesk Évaluation) présente le projet de lignes directrices concernant l'évaluation de LEADER/CLLD dans les PDR 2014-2020. Les principaux thèmes abordés sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CLLD, nouvel instrument stratégique pour 2014 - 2020.</li> <li>• Exigences légales.</li> <li>• Concept et objectif de l'évaluation de LEADER/CLLD.</li> <li>• Évaluation de LEADER/CLLD au niveau des PDR.</li> <li>• Évaluation de LEADER/CLLD au niveau des GAL.</li> </ul> <p>Le Helpdesk Évaluation et son Groupe de travail thématique ont élaboré les lignes directrices pour l'évaluation aux niveaux des PDR et des GAL. Ils expliquent pourquoi il est si important de faire le suivi et l'évaluation de LEADER/CLLD. Plusieurs raisons sont mises en évidence:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Justifier l'utilisation de l'argent du contribuable et montrer en quoi ces fonds contribuent à la réalisation d'objectifs du pays et de l'UE.</li> <li>2. Mesurer la valeur ajoutée de LEADER/CLLD.</li> <li>3. Tirer des enseignements de ce qui fonctionne afin de baser l'élaboration des politiques sur des faits concluants.</li> </ol> <p>Des orientations générales sur la façon d'évaluer LEADER/CLLD dans le premier RAMO amélioré ont déjà été <a href="#">fournies en 2016</a>. Le RAMO soumis en juin 2017 est une étape clé pour les AG car celles-ci feront état, pour la première fois, des contributions primaires et secondaires.</p> <p>Pendant l'examen des propositions, l'on fait remarquer que les futurs budgets LEADER pourraient être basés sur les résultats, ce qui renforce la nécessité d'inventorier ce qui a été réalisé, ainsi que de démontrer et de suivre l'impact atteint.</p> <p>Des membres du sous-groupe soulignent que ces orientations pourraient devoir être « traduites » pour devenir accessibles à tous.</p> <p>Il est demandé pourquoi, s'il s'agit d'une méthode commune LEADER/CLLD qui est mise en œuvre, des indicateurs communs ne sont pas également fournis. Le Helpdesk Évaluation du REDR explique que les indicateurs communs sont uniquement ceux qui sont convenus entre la Commission et les États membres. De plus, les différences de contenus des stratégies de développement local rendent impossible l'élaboration d'indicateurs communs. Il serait toutefois utile d'établir des indicateurs communs pour évaluer l'impact de la méthode</p>

	<p>LEADER/CLLD. Une approche sur la façon d'évaluer LEADER/CLLD est proposée dans les lignes directrices non contraignantes.</p> <p>Un collègue espagnol demande quand le modèle SFC pour le RAMO amélioré sera disponible, sachant que la date limite pour le compléter est le 30 juin 2017. On lui répond que ce modèle est en cours d'élaboration.</p> <p>L'on fait observer que si une stratégie de développement local a été approuvée, elle devrait déjà être conforme aux priorités de l'UE de plus haut niveau. L'évaluation de la SDL à l'échelle locale devrait donc être centrée sur la réalisation des objectifs locaux et sur la mesure dans laquelle elle a répondu aux besoins locaux. La contribution de LEADER aux priorités du niveau de l'UE devrait être évaluée au niveau du programme.</p> <p>Christine Falter soulève un point d'information au sujet du règlement d'exécution (UE) n° 809/2014 de la Commission en ce qui concerne les propositions de simplification des règles de contrôle applicables à la PAC. Les propositions suivantes sont examinées au Comité pour le développement rural:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mise en œuvre des projets-cadres. Le problème a toujours été que le « caractère raisonnable des coûts » doit être contrôlé au stade de l'introduction de la demande, ce qui n'est pas possible pour les projets-cadres car leurs coûts ne sont pas connus à ce stade. Selon la proposition, le « caractère raisonnable des coûts » pourrait plutôt être contrôlé au stade de la demande de paiement.</li> <li>2. Très petits projets d'une valeur maximale de 5 000 euros. La proposition est d'établir le « caractère raisonnable des coûts » au moyen du projet de budget convenu au préalable par l'AG. Pour LEADER, cela signifie qu'un projet de budget, servant de base pour l'approbation du « caractère raisonnable des coûts », pourrait être convenu entre le GAL et le promoteur du projet, et vérifié par l'AG lors du contrôle final d'éligibilité.</li> </ol> <p>S'agissant d'un point d'information, l'on attire l'attention des participants sur le fait que le PC du REDR élabore actuellement des fiches d'information sur la coopération. L'aide de tous les membres du sous-groupe est sollicitée pour compléter ces fiches.</p>
<b>Lier LEADER/CLLD au travail thématique des réseaux ruraux</b>	
<p>15 h 00 – 15 h 45</p> <p><i>Présentations</i></p> <p><a href="#">PC REDR - état des lieux des activités LEADER/CLLD</a></p> <p>John Grieve et Peter Toth, PC REDR</p> <p><a href="#">Mise à jour sur les activités du</a></p>	<p>Une mise à jour sur les activités des réseaux est présentée.</p> <p>John Grieve et Peter Toth donnent un feedback sur les principales activités du Point de contact du REDR, avec notamment les fiches d'information sur la coopération, le GTP de la coopération LEADER, la base de données des GAL, le « paysage » LEADER/CLLD, les offres de coopération LEADER, les événements et l'orientation future des activités.</p>

<p><a href="#">Helpdesk Évaluation 2016 - 2017</a></p> <p>Hannes Wimmer, REDR - Helpdesk Évaluation</p> <p><a href="#">Programme de travail annuel PEI-AGRI 2017</a></p> <p>Pacome Eyenga, Point de service PEI</p>	<p>Hannes Wimmer informe les participants sur le travail du Helpdesk Évaluation en 2016 et celui prévu pour 2017 sur le thème « Améliorer l'évaluation de la politique de développement rural de l'UE ». En 2017, le Helpdesk Évaluation achèvera ses lignes directrices techniques sur l'« Évaluation de LEADER/CLLD », ainsi que l'« Évaluation de l'innovation », et lancera un groupe de travail thématique consacré à l'« Évaluation des impacts des PDR en 2019 ». Des ateliers de bonnes pratiques sont prévus sur les thèmes « Évaluation des réseaux ruraux nationaux » et « Évaluation du RAMO en 2017 ».</p> <p>Pacome Eyenga présente une mise à jour sur les priorités du Point de service du PEI pour 2017, notamment la diffusion et l'échange d'informations et de bonnes pratiques relatives aux groupes opérationnels et aux méthodes pour favoriser l'innovation. Le travail en réseau thématique des groupes opérationnels du PEI-AGRI et leur liaison avec les réseaux thématiques H2020 et les projets multi-acteurs constitueront aussi une importante orientation. Les autres domaines de travail sont le changement climatique et le passage au numérique dans l'agriculture. Le PEI-AGRI projette d'étendre et de consolider son réseau, ainsi que de coopérer avec les réseaux ruraux afin de favoriser la gouvernance de ceux-ci dans l'UE.</p>
	<p>Une discussion interactive animée par John Grieve et David Lamb (PC REDR) permet aux membres du sous-groupe de formuler les propositions et idées suivantes concernant des activités spécifiques contribuant au renforcement du rôle des GAL.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le travail en réseau peut être tant formel qu'informel ; les RR devraient travailler davantage avec l'ELARD et savoir qui sont les représentants locaux des GAL dans chaque EM.</li> <li>• Examiner comment le Helpdesk Évaluation pourrait mieux se mettre en liaison avec les GAL, et mieux informer ces derniers de cette possibilité de soutien.</li> <li>• Dans chaque EM, favoriser l'organisation conjointe par le RRN local et le REDR d'au moins un atelier par an afin d'accroître l'empreinte du REDR sur le terrain.</li> <li>• Lancer une initiative REDR visant à envisager l'« avenir de LEADER » en y associant des GAL sélectionnés et des experts externes et en appliquant des méthodes innovantes.</li> <li>• Envisager la constitution d'un groupe de travail REDR consacré au cadre juridique de LEADER post-2020 afin de veiller à ce que les propositions de simplification et de coûts simplifiés soient prises en compte et que les connaissances des GAL soient mises à profit.</li> <li>• Améliorer la méthode LEADER en utilisant l'expérience des GAL pour identifier les innovations et y être ouvert. Utiliser les points de vue et l'expertise du PC REDR et du Helpdesk Évaluation s'ils sont pertinents.</li> <li>• Améliorer les liens entre les GAL et les groupes opérationnels (GO) du PEI. Étudier la possibilité d'organiser des réunions entre les GAL et les GO pour débattre de ce point.</li> <li>• Des réunions annuelles de travail en réseau des GAL devraient être tenues dans chaque EM.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduire des réunions de travail en réseau entre les AG de différents EM afin de les encourager à échanger des informations sur le travail avec les GAL.</li> <li>• Planifier avec soin la formation des GAL en matière d'évaluation afin de renforcer leur compréhension de ce thème complexe. Les GAL sont nombreux et la capacité d'évaluation des RRN est limitée. Des moyens efficaces de communiquer avec les GAL devraient être proposés.</li> <li>• LEADER a atteint divers stades de maturité dans différents EM. Pour certains, le RAMO amélioré attendu pour juin pourrait venir trop tôt pour que des effets puissent déjà être évalués.</li> </ul>
<b>Corps européen de solidarité</b>	
<p>15 h 45 – 16 h 00</p> <p><i>Présentation</i></p> <p><a href="#">Corps européen de solidarité</a></p> <p>Maria Gafo, DG AGRI</p>	<p>Maria Gafo (chef adjointe de l'unité AGRI – E4) présente brièvement le <a href="#">Corps européen de solidarité</a> et explique sa pertinence pour LEADER. Plusieurs activités menées dans le cadre de cette initiative sont liées aux zones rurales et à l'agriculture. Au moyen d'une gestion partagée, les autorités nationales et régionales peuvent utiliser des ressources de la PAC pour engager des participants du Corps de solidarité. Plusieurs projets LEADER pourraient en bénéficier.</p>
<b>Conclusions et étapes suivantes</b>	
<p>16 h 00 – 16 h 30</p>	<p>Les participants sont invités à informer l'assistance sur leurs activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peter Takacs (DG REGIO) annonce qu'un troisième séminaire conjoint des DG sera organisé par la DG REGIO, en collaboration avec la DG EMPLOI, au début de l'automne 2017, notamment pour débattre de la proposition d'étendre l'approche du CLLD à la politique de cohésion.</li> </ul> <p>Neda Skakelja (DG AGRI - E2) clôture la session en soulignant les principaux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le sous-groupe et son rôle revêtent une grande importance, comme en témoignent les nombreuses idées et suggestions formulées au cours de la journée.</li> <li>• Cela renforce la nécessité d'une implication accrue des membres du groupe pendant toute l'année.</li> <li>• Cork 2.0 : le commissaire a répété que les conclusions du sous-groupe seront examinées attentivement, prises au sérieux et qu'elles seront prises en compte dans les futures actions.</li> <li>• Concernant la simplification, il faut répondre à des besoins très pratiques. Certaines de ces réponses sont déjà en préparation par l'intermédiaire du règlement Omnibus. De plus, l'inclusion de certains éléments de ce règlement est le résultat des efforts et du travail du GTP.</li> <li>• Les participants sont invités à répondre à la consultation publique sur l'avenir de la PAC.</li> <li>• Il faut travailler davantage à la gestion de la qualité, au renforcement des capacités et à l'élaboration d'un plan de communication et d'outils efficaces ; ces thèmes revêtent une haute priorité pour les GAL des quatre coins de l'UE.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteindre les résultats de LEADER et en faire la démonstration aujourd’hui est capital pour prouver à quel point LEADER est important dans les communautés rurales.</li> <li>• Il est important que toutes les parties prenantes assument leur rôle et que les GAL soient davantage associés au travail des RRN, étant donné le grand nombre de GAL actifs aujourd’hui.</li> <li>• L’attention de l’assistance est attirée sur deux autres points importants : l’innovation en tant que moteur de progrès, d’une part, et le séminaire du REDR intitulé « Accroître l’innovation LEADER » du 22 février 2017, d’autre part.</li> </ul> <p>Pour conclure, Paul Soto ajoute les points clés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est important de revitaliser la méthode CLLD dans deux domaines :             <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Programme de simplification : mettre en œuvre des systèmes de mise en œuvre plus efficaces pour faire passer le message des principes fondamentaux de LEADER.</li> <li>➢ Programme stratégique : soutenir le rôle de LEADER qui consiste à exploiter les potentiels des zones rurales et à relever les nouveaux défis auxquels elles sont confrontées.</li> </ul> <p>La participation active de ce sous-groupe est cruciale pour soutenir la mise en œuvre dans ces deux domaines.</p> </li> <li>• L’approche du GTP fonctionne : le groupe devrait continuer à travailler à la coopération. Une approche similaire pourrait être appliquée plus généralement à d’autres thèmes et inclure des activités complémentaires.</li> <li>• Il est crucial que cette approche du GTP soit orientée sur la demande et qu’elle réponde aux besoins réels. Elle doit notamment être étendue de façon plus efficace.</li> <li>• Il est capital que les GAL restent impliqués : cela indique la nécessité de combiner toutes les méthodes et d’impliquer diverses parties prenantes.</li> <li>• Le PC devrait identifier dans chaque pays les ateliers et les événements clés auxquels il peut contribuer et dont il peut tirer parti en soutenant les réunions annuelles des GAL, les échanges entre AG et les liens entre les GAL et les groupes opérationnels.</li> </ul>
--	---